

AFM ENVIRONNEMENT

**Siège social : 5 RUE DE
L'OUEST 95100
ARGENTEUIL**

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Direction Départementale des Territoires
Unité procédures environnementales
5 avenue Bernard-Hirsch
CS 20105
95010 Cergy-Pontoise Cedex

Argenteuil, le 25 janvier 2022

Objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de stockage, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) à Argenteuil 95.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'enregistrement d'une installation de stockage dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage sur le territoire de la commune d'Argenteuil, au 5 rue de l'Ouest.

Cette installation est visée par la rubrique 2712 de la nomenclature des ICPE, sous le régime de l'autorisation simplifiée (ou enregistrement), introduit par l'ordonnance du 11 juin 2009. Le volume des activités envisagées représente une surface de 600 m², supérieure à 100 m², correspondant au seuil du régime d'enregistrement de la rubrique 2712 de la nomenclature.

La présente demande est établie en vue de l'ouverture d'un nouveau site.

Conformément aux articles R512-46-3 et suivants du Code de l'Environnement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, un dossier complet comportant les pièces suivantes :

- La lettre de demande d'enregistrement d'installation classée,
- Le formulaire de demande CERFA n°15679*02 dûment complété et accompagné des pièces annexes requises.

Conformément aux articles R543-162 et suivants du code de l'environnement et à l'article R515-37 du même code, la présente demande d'enregistrement comporte également une demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de stockage, de dépollution, de démontage de Véhicules Hors d'Usage.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

Théo SOURIMANT
Gérant